



*Là où je vis, j'agis !*

## **Réunion du jeudi 6 mai 2010**

### **Compte-rendu**

La maison de quartier du Patus Crémat a accueilli la troisième réunion du conseil de quartier du Grand Centre.

Assistaient à cette réunion de travail :

***Les élus du conseil municipal,***

Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, Marie-Louise At, élue déléguée au quartier Grand Centre, maire-adjoint déléguée au patrimoine, à la prévention et à la sécurité publique, Olivier Brault, maire-adjoint délégué aux finances, Geneviève Parmentier maire-adjoint déléguée à l'environnement et au développement durable, Louis Barret, élu délégué aux quartiers Rive droite, maire-adjoint chargé de la circulation, des bâtiments et des moyens logistiques, Marie-France de Truchis, élue du groupe d'opposition

***Les membres de la société civile et représentants institutionnels,***

Christine Andrieur-Rup	Jonathan André
Bernard Assié	Cécile Andrès
Françoise Assié	Geneviève Aubry
Jean-Paul Barrière	Jean-Marc Barrau
Nawel Bensetti	Eliette Belet
Monique Blavier	Gérard Belet
Didier Boyer	Monique Bérard
Claude Brun	Jean Bertrand
Bernard Campo-Augé	Joëlle Bonnet
Andrée Dalet	Michel Bruel
Anne Daroussin	Michel Cros
Samia Denis	Christophe Dedieu
Jean de Tyssandier	Jean-Claude Garcia
Francis Letteron	Pierre Garrette
Jean-Pierre Raguenaud	Françoise Graciano
Georges Richou	Lise Humeau-Pataureau
Jean Roumégoux	Brigitte Jacquemetton
Marie Roumégoux	Marie-Antoinette Lataillade
Geneviève Rousset	Jacqueline Matta
Jacques Rousset	Bernard Millet
Claudine Vial	Marie Peyrille
Etaient excusés :	Alain Raynal
Patrick Garnier, maire-adjoint délégué aux relations avec les entreprises, à l'enseignement supérieur et à la recherche	Robert Raynal
	Caroline Roques
	Jean-Pierre Séverac
	Robert Talavera
	Sylvie Tiger
	Martine Vives

Animée par Marie-Louise At, élue déléguée au quartier Grand Centre et Laurence Pujol, maire-adjoint déléguée aux quartiers et à la démocratie participative, cette réunion de travail était l'occasion de réunir une nouvelle fois les conseillers de quartier dans une ambiance toujours aussi studieuse et conviviale.

Dans son mot d'accueil, Laurence Pujol a souhaité apporter quelques éléments d'information à caractère général portant sur l'activité des 12 conseils de quartier.

## L'actualité des 12 conseils de quartier

**390** Albigeois s'impliquent concrètement dans la dynamique des conseils de quartier et de nouvelles candidatures se font connaître durant cette troisième vague de réunions.

Elle se félicite de cet engouement pour cette démarche de démocratie locale participative et souligne une nouvelle fois la qualité du travail fourni au sein des 12 conseils de quartier.

Le vote du budget 2010 de la commune a été l'occasion de retenir des crédits d'investissement pour l'ensemble des 12 quartiers, l'équipe municipale ayant étudié avec soin et pris en considération le travail des conseils de quartier pour définir les niveaux de priorité dans chacun des 12 quartiers en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle de la ville.

En introduction de la réunion, elle indique que la collectivité souhaite apporter aux conseillers des informations précises portant sur deux sujets majeurs : l'actualité des transferts de compétences à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et un point de situation sur l'Agenda 21 Albigeois.

### ● **Communauté d'agglomération de l'Albigeois : l'état des transferts de compétences**

Laurence Pujol rappelle que depuis sa création en 2003, l'agglomération exerce les compétences prévues par la loi et décidées par les 17 communes membres, pour la mise en oeuvre du projet de territoire de l'Albigeois.

Par délibérations du 8 décembre 2009, le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a procédé à une modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence « **création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire** » d'une part et à la compétence « **équipements culturels et sportifs** » d'autre part.

Elle a également approuvé l'extension des compétences aux domaines suivants :

- 1 – Assainissement des eaux usées
- 2 – Assainissement des eaux pluviales
- 3 – Eclairage public
- 4 – Nettoyement et balayage, salage et déneigement.

**Dans les faits, ces dispositions n'occasionnent pas de réels changements pour les Albigeois.**

En effet, depuis le 1er janvier 2010, l'agglomération exerce donc la maîtrise d'ouvrage des travaux et interventions sur les domaines de compétence transférés.

Les **communes conservent néanmoins une responsabilité directe** qui s'appuie sur leur légitimité démocratique et territoriale :

- les maires sont directement responsables devant leurs habitants,
- les communes demeurent le premier « échelon de la proximité »,
- elles assurent une veille permanente de leurs territoires et s'impliquent en tant que de besoin en matière de concertation,
- elles conservent une « maîtrise d'usage » sur les espaces publics communautaires.

**Chaque commune reste légitime** pour:

- recueillir les demandes émanant de ses administrés,
- valider politiquement, qualitativement et financièrement les programmations et interventions,
- veiller à ce que soit maintenu le niveau actuel des prestations,
- veiller à ce que l'ensemble des interlocuteurs concernés à un titre ou à un autre (les associations, les riverains, les professionnels, etc..) soient informés de manière appropriée.

**La commune garde le pouvoir de décision** quant aux priorités, opérations et travaux qu'elle souhaite voir réaliser et veille à ce que ces demandes soient enregistrées, instruites et traitées par l'agglomération. Elle établit la liste des opérations qu'elle souhaite voir réaliser, avec le niveau qualitatif attendu et le contenu aussi précis que possible de l'opération.

De son côté, **l'agglomération assure les prestations** correspondant :

- au traitement de la demande d'intervention des communes depuis sa réception jusqu'à son exécution ;
- à la programmation des travaux en fonction des enveloppes financières dédiées et de celles des autres financeurs potentiels ;
- à la réalisation des projets d'aménagement et des travaux sur la base des demandes formulées par les communes ;
- à la coordination technique et au contrôle des travaux réalisés par les différents concessionnaires sur le domaine public routier ;
- au niveau actuel (nombre, rapidité d'intervention, qualité, fiabilité) existant sur chaque commune au moment du transfert, que l'agglomération s'engage à minima à maintenir.

**L'information des riverains** est assurée en lien étroit entre la commune et l'agglomération, suivant les modes en vigueur dans la commune.

**En synthèse, la Ville d'Albi garde le pouvoir de décision pour définir les opérations qu'elle souhaite mener en réponse aux attentes de ses administrés, et déterminer les niveaux de priorité ; l'agglomération assure les interventions.**

- **Agenda 21 et plan climat territorial**

Geneviève Parmentier, adjointe au maire déléguée à l'environnement et au développement durable, a souhaité rappeler le lien existant entre la concertation menée dans le cadre des projets de quartiers (conseils de quartier à présent) et la démarche Agenda 21.

La démarche « projets de quartier-projets d'avenir » et son prolongement via les conseils de quartier constitue depuis l'origine le volet participatif de l'agenda 21 local. Les deux démarches ont d'ailleurs été conjointement lancées par une délibération du conseil municipal en novembre 2005.

Les réflexions et suggestions émises au sein de ces instances de démocratie locale participative ont permis d'alimenter le premier plan d'action de l'agenda 21 albigeois qui touche à sa fin.

L'agenda 21 se décompose en un programme d'actions dont la collectivité se dote pour répondre concrètement aux enjeux du développement durable, dans ses projets, dans ses méthodes de travail, sur son territoire et dans le cadre de ses compétences.

Les enjeux sont de plus en plus connus du grand public ; certains ont été largement mis en lumière par le Grenelle de l'environnement : il s'agit notamment de la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et milieux naturels, les économies d'énergies, l'écoresponsabilité dans nos modes de consommation. D'autres enjeux concernent également le secteur social et économique.

**L'Agenda 21 de ville d'Albi a été adopté en juin 2007 et il comporte 51 fiches actions** qui touchent à la fois au fonctionnement de la collectivité (réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal, marchés publics écoresponsables ..) et au territoire ( l'urbanisme, les déplacements doux, la distribution d'eau potable, la préservation des milieux naturels, l'insertion des jeunes.).

La réalisation de la thermographie aérienne est par exemple une action issue de l'Agenda 21. Son objectif était de sensibiliser les Albigeois sur les déperditions d'énergie

**L'Agenda 21 se nourrit directement du travail mené dans les conseils de quartier pour proposer des actions à plus long terme ou qui ont un intérêt qui dépasse le quartier.** Les concertations mises en oeuvre en 2006 et 2007 dans le cadre des projets de quartiers ont ainsi contribué à l'élaboration de certaines fiches actions de notre Agenda 21.

Par exemple : les aménagements cyclables : de nombreuses demandes ont émergé des différents quartiers, la ville a donc proposé d'avoir une démarche globale sur le territoire sur cette question en proposant dans le cadre de l'Agenda 21 de réaliser un schéma directeur cyclable.

**De la même manière, les projets concrétisés dans le cadre des conseils de quartiers doivent intégrer autant que possible les préoccupations liées au développement durable.**

**La prochaine étape : la préparation du nouveau plan d'action de l'Agenda 21.**

L'Agenda 21 est une démarche encore récente (2007) qui avait valeur de test. Il a été démontré que sa mise en place était possible, qu'elle pouvait se traduire par des actions concrètes. Aujourd'hui la collectivité souhaite aller plus loin et associer le plus grand nombre à la préparation du prochain plan d'action

Le premier plan d'action de l'Agenda 21 arrive à échéance à la fin de l'année 2010. Un nouveau plan sera proposé pour la période 2011-2014. L'équipe municipale souhaite poursuivre le travail collaboratif et y associera les conseillers de quartier albigeois.

- **Mobilité et déplacements : vers un Plan de déplacement urbain communautaire**

Considérant que la thématique des déplacements et de la mobilité demeure centrale dans la majorité des conseils de quartier, La communauté d'agglomération de l'Albigeois propose de mettre en oeuvre un observatoire des transports urbains à l'échelle du plan de déplacement urbain communautaire (PDU) en y associant les conseillers de quartier albigeois.

Il est ainsi proposé de désigner un conseiller par quartier, bien évidemment utilisateur régulier du réseau des transports urbains afin d'assurer le relais des préoccupations ou constatations émises par les usagers.

Les 12 conseillers volontaires seront conviés à intégrer cet observatoire afin de participer à des groupes de réflexion, faire remonter les observations et remarques quant aux conditions de desserte de leur quartier, les horaires...constituer une véritable force de propositions quant aux adaptations ou améliorations attendues, et relayer les informations éventuelles en direction de chaque conseil de quartier.

### Objectifs et déroulement de la réunion

Avant de débiter la réunion, Marie-Louise AT rappelle les principales opérations retenues au BP 2010 sur le quartier Grand Centre.

En matière de voirie et réseaux (investissement de 1 050 000 €) :

- escalier de Veyres : réfection à l'identique du réseau d'assainissement,
- place Sainte-Claire et rue de Rhonel : réfection du revêtement de chaussée avec reprise de la conduite d'eau,
- rue d'Amboise : réfection du revêtement de chaussée
- avenue Foch : réfection des trottoirs longeant le parc entre les rues Truel de Palaffre et Rochegude avec pose d'entraves au stationnement sauvage,
- boulevard Lacombe : réfection des trottoirs du côté des numéros impairs afin d'organiser le stationnement sur la chaussée et sécuriser les déplacements piétons. Reprise des réseaux d'assainissement et d'éclairage,
- déplacements doux : aménagement de zone 30 Km/h, pose arceaux vélos, etc ... ,
- passerelle piétonne (pont SNCF) : lancement du marché de maîtrise d'oeuvre et acquisitions foncières.

En matière d'aménagements urbains :

- place de l'Amitié entre les Peuples – projet dit des Cordeliers,
- programme de restauration et d'entretien du Pont vieux : finalisation de l'étude diagnostic,
- projet République (aménagement de la MJC).

En matière de modernisation et de mise en conformité des équipements publics :

- école Jean-Jacques Rousseau : travaux de mise en conformité (200 000 €),
- école Galaup de Lapérouse : réfection de la cours (25 000 €),
- collégiale Saint-Salvy : travaux de restauration (50 000 €),
- théâtre municipal : remplacement des fauteuils et création d'un système de désenfumage (200 000 €).

## Un travail de réflexion par groupes thématiques

Marie-Louise At propose au conseillers un travail par groupe thématique :

Un volontaire par groupe est invité à assurer le rôle de secrétaire de séance afin de rendre compte des échanges : Claudine Vial pour le groupe « Mobilité et déplacements », Françoise Assié pour le groupe « Aménagements et attractivité ».

## L'Etat des réflexions du conseil de quartier

L'état des réflexions et sujets abordés lors de cette troisième réunion est retranscrit, par thèmes, dans les tableaux figurant ci-après.



	<p>Rue Louis d'Amboise, la réfection du revêtement de la chaussée en béton bitumeux est également programmée en 2010.</p> <p>Sur le secteur Castelviel il est programmé la mise en séparatif de l'assainissement eaux usées et pluviales (la Ville est à 80 % environ en séparatif). Ces travaux concerneront notamment la côte de l' Abattoir, la rue du Foirail, la rue de la Filature et la rue Compayre avec reprise conjointe du réseau de la Ville.</p>
<p><b>Les évolutions du plan de circulation et de stationnement en coeur de ville</b></p> <p><b>Les déplacements doux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conseillers sont informés d'un projet de location de vélos pour les étudiants. Cela se concrétisera par l'achat de 100 vélos simples et solides mis à disposition en échange d'une caution. Les parcs à vélos nécessaires seront installés par et sécurisés sous des abris par la C2A.</li> <li>- Plus largement l'interconnexion des voies cyclistes avec le territoire de la C2A va se développer.</li> <li>- Dans les zones 30, les cyclistes ont le droit de circuler en sens inverse au sens unique. Les conseillers de quartier souhaitent développer ces zones en centre ville pour une meilleure sécurité des cyclistes.</li> <li>- En ce qui concerne la passerelle de part et d'autres du Tarn, le long de la voie ferrée (150m) : les études vont démarrer conjointement avec Réseau Ferré de France. La passerelle accrochée au pont sera réservée uniquement aux déplacements doux.</li> <li>- En ce qui concerne les bus de tourisme dans le cadre du projet des Cordeliers, il est précisé aux conseillers de quartier qu'une aire de dépose et de reprise des touristes est prévue boulevard Sibille à proximité directe de la rue de Verdusse et du coeur de ville est prévue. L'aire de stationnement longue durée de ces bus est prévue en périphérie du coeur de ville.</li> <li>- En ce qui concerne la voie ferrée Albi/St Juéry, il est précisé aux conseillers de quartier que la voie n'est pas déclassée. Elle constitue en effet un recours d'approvisionnement possible pour la VOA.</li> <li>- Les conseillers de quartiers soulignent la problématique des bouchons place du Maquis, bd Valmy, bd Soult.</li> </ul>

	<p>La fin de l'aménagement de la rocade prévu pour 2014 (déblocage de 47 M d'€ par l'Etat dans le cadre du Plan de relance) avec dans un premier temps l'aménagement prévu jusqu'à la route de Fauch pour 2012, constitue déjà une réponse.</p> <p>Quant à la question du 4ème pont, elle n'est pas prévue pour l'actuel mandat. Pour autant la maturation sur cette question doit se poursuivre avec les Albigeois.</p> <p>Rue d'Elbène, les conseillers de quartier sont informés qu'un avant-projet de transformation de cette rue en voie en configuration piétonne et déplacements doux dans le prolongement de la rue de la République a été réalisé. Toutefois, la question de la traversée du gymnase du lycée Lapérouse doit avant tout faire l'objet d'une négociation.</p>
<p><b>Nouvelle action proposée : aménagements urbains et aménagements de voirie</b></p>	<p>Parmi les besoins cités par les conseillers de quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bd Soult et rue Saint-Antoine : besoin de réfections générale de voirie</li> <li>- Rue du Castelviel : la vitesse de certains véhicules et l'étroitesse des trottoirs constituent un danger auquel il convient de remédier.</li> </ul> <p>Les conseillers de quartiers suggèrent une surface plane (chaussée en V, pas de trottoirs mais balisage) et une meilleure signalisation de la zone 30.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la place Saint-Loup : une réflexion est à engager dans l'optique du développement touristique de la cité mais également pour en faire un véritable lieu d'agrément pour les Albigeois.</li> <li>- Place Fernand Pelloutier : proposition de créer une place de village avec parking souterrain. Ce projet conséquent demandera une réflexion approfondie.</li> <li>- Il est proposé de mettre en oeuvre revêtement drainant autour des arbres boulevard Sibille, côté maisons résidentielles.</li> </ul>
<p><b>Nouvelle action proposée : NTIC</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fibre optique : elle est installée lors de chaque réfection de réseaux. L'objectif est bien entendu d'enfouir tout ce qui est en aérien (par exemple suppression des poteaux sur trottoirs afin de faciliter l'accès des personnes handicapées). Le conseil de quartier souhaite que cette action soit largement développée.</li> </ul>

## Aménagements et attractivité

<i>Sujets / Propositions</i>	<i>Synthèse des réflexions du conseil de quartier</i>
<p><b>Programme de consolidation des berges du Tarn</b></p>	<p>Les Berges du Tarn, côté rive gauche à hauteur du centre ville, présentent différents désordres : érosion des berges, glissement de talus, dégradations des maçonneries,.. 3 secteurs sont concernés : le secteurs de Gardès, du Bondidou, et du Chapitre (entre le pont Vieux et le pont Neuf).</p> <p>Afin d'assurer la protection des berges du Tarn, la ville d'Albi a confié à un bureau d'études spécialisé une mission d'études géotechniques sur ces trois secteurs afin d'établir un diagnostic technique et proposer des solutions de réparation et de confortement. Les propositions d'intervention doivent prendre en compte les aspects techniques mais également les impératifs esthétiques et patrimoniaux liés au secteur sauvegardé. Cette étude est en cours.</p> <p>Une réunion de travail est programmée avec les services de l'Etat, gestionnaire de la rivière Tarn, l'architecte des Bâtiments de France, co-gestionnaire avec la ville du secteur secteur sauvegardé et le service régional d'archéologie pour l'étude des vestiges.</p>
<p><b>Promotion du parc Castelnau</b></p>	<p>Le parc Castelnau est un parc public ouvert à tous. La ville a équipé ce parc d'une aire de jeu pour les enfants.</p> <p>Beaucoup d'Albigeois pensent que ce parc est privé : l'entrée avec son portail quelque fois fermé est assez confidentielle ; la signalétique est insuffisante.</p> <p>Il serait souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer la lisibilité de l'entrée du parc avec une entrée plus significative</li> <li>- de renforcer la signalétique en mettant un panneau « Jardin Public »</li> <li>- de présenter ce jardin dans Albimag</li> </ul>

	<p>Ces perspectives pourront être étudiées et soumises à l'arbitrage lors e la préparation du budget 2011.</p>
<p><b>Aménagements urbains du coeur de ville : le devenir de la place Lapérouse</b></p>	<p>Il est précisé que cet élément a été présenté aux conseillers de quartiers dans le cadre de la phase de concertation du projet dit des Cordeliers lors de la réunions du 6 avril 2010.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du projet des Cordeliers, le conseil municipal a délibéré le 22 mars 2010 sur le bilan de la concertation qui s'est déroulée de juin 2009 à février de cette année. Ce bilan est intégralement accessible sur le site internet de la ville d'Albi (<a href="http://www.mairie-albi.fr">www.mairie-albi.fr</a>).</p> <p>Une commission réunissant des élus de la majorité et de l'opposition municipale a été mise en place à l'issue de ce conseil municipal afin d'examiner ensemble les interrogations soulevées lors de la concertation, au premier rang desquelles, la proposition de plan de circulation présentée.</p> <p>C'est dans ce cadre, que les élus membres de cette commission ont rencontré le 6 avril les habitants et propriétaires en bordure du périmètre de l'opération ainsi que les membres du conseil de quartier Grand Centre.</p> <p>Chacun a pu exposer ses attentes, ses interrogations afin de permettre à la commission d'y répondre au mieux dans les choix et arbitrages à définir et à présenter au conseil municipal puis à l'enquête publique.</p>
<p><b>Lancement d'une étude architecturale et paysagère</b></p>	<p>Le conseil municipal du 1er février 2010 a décidé d'engager une étude d'analyse urbaine et paysagère du territoire albigeois visant à définir les composantes du territoire local à protéger et à valoriser.</p>

	<p>L'objectif est de considérer le paysage albigeois dans toutes ses diverses composantes identitaires (historiques, urbaines, et environnementales) afin de proposer une approche globale face aux problématiques à traiter.</p> <p>Sont notamment posées les questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'esthétique urbaine des axes d'entrée de Ville</li> <li>- de préservation de la visibilité de la cathédrale depuis certains points sensibles,</li> <li>- de l'importance paysagère des coteaux dans l'harmonie du paysage environnant comme écrin naturel du coeur de ville</li> </ul> <p>Cette étude sera confiée à un paysagiste et à un architecte urbaniste. Elle sera conduite en concertation avec l'ABF, et les services régionaux de l'environnement et de la culture et en liaison avec les communes environnantes.</p> <p>Cette étude a pour finalité le maintien de la qualité du paysage albigeois et, pour se faire, l'adaptation des règles d'urbanisme aux enjeux paysagers du territoire et aux prescriptions de préservation.</p> <p>Il s'agit également de poursuivre l'aménagement global de la ville avec le même niveau qualitatif. L'exemple du traitement paysager des ronds points est cité par le groupe projets : ils sont diversifiés et très recherchés au niveau de la couleur et des essences végétales.</p>
<p><b>Information sur l'OPAH communautaire</b></p>	<p>La nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat conduite par la C2A comprend 2 secteurs: le secteur du foirail du Castelviel et le secteur du Faubourg du Vigan.</p> <p>Les permanences se tiennent à l'Hôtel de Ville toutes les semaines (le mardi matin de 10h à 12h salle Pierre Benoît) : le cabinet Faramond chargé de l'animation de l'OPAH répond à l'ensemble des questions sur les travaux de réhabilitation pouvant être subventionnés et sur les modalités de ces subventions.</p>

	<p>La ville d'Albi envisage d'accompagner cette OPAH par une subvention portant sur les travaux de rénovation des façades. Du fait de la présence de type de bâtis très différents (du pavillon à l'immeuble collectif), la ville n'a pas encore défini les modalités de cette subvention qui devrait être mise en oeuvre au second semestre 2010.</p>
<p><b>Animations touristiques estivales : programme 2010</b></p>	<p>Le groupe projet est informé de la programmation des animations estivales 2010 proposées soit par les associations locales soit par les services tourisme et culture de la ville.</p> <p>Le festival Pause Guitare se tiendra du 7 au 10 juillet et 'Urban Festival se déroulera du 26 au 28 août.</p> <p>Il est également précisé que les spectacles gratuits (musique, danse, théâtre, arts de la rue) organisés par le service culturel de la ville dans le cadre d'Albi, Place(s) aux artistes sont reconduits du 17 juillet au 21 août.</p> <p>L'association Vieil Alby Coeur de cité proposera près d'une trentaine d'animations de juin à septembre en coeur de ville (concerts de jazz, musique classique, gospel, cinéma, spectacle Lautrec, bon début de soirée, ateliers couleurs, etc) ainsi que le diaporama « Albi à travers l'histoire » place de la Trébaille du 1er au 28 août.</p> <p>En partenariat avec la Ville d'Albi, l'association Carrare proposera une nouvelle édition du spectacle historique « Ballades en Alby au temps jadis », les 28 juillet, 4, 11 et 18 août avec notamment l'installation d'un village d'artisans de l'An mil au chevet de la cathédrale le 18 août.</p> <p>Enfin 2 animations commerciales sont prévues dans le centre ville par les Vitrines d'Albi : une nocturne jusqu'à 23h00 le 9 juillet ainsi qu'une braderie les 15, 16 et 17 juillet avec une nocturne jusqu'à 23h00 le 16 juillet.</p>

**Projet de repas de rue organisé par l'AFEV le 23 juin au Patus Crémat**

Les missions de l'AFEV (Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville) portent sur l'accompagnement scolaire individualisé (2 h par semaine de octobre – novembre à mai ) pour des enfants en difficulté de 5 à 18 ans (école maternelle, élémentaire, collège, lycée) avec un volet épanouissement personnel du jeune. Les enfants bénéficiaires sont proposés par l'Education Nationale et les travailleurs sociaux.

A Albi, cet accompagnement concerne environ 300 enfants sur tous les quartiers d'Albi dont 50 sur le centre ville. Les accompagnateurs sont principalement des étudiants du centre universitaire Champollion. Participent également quelques étudiants en BTS et à l'EMAC.

L'intervention se fait sur la base du volontariat.

Les représentants de l'AFEV, membres du conseil de quartier présentent leur projet de repas de rue du mercredi 23 juin à 18 h place du Patus Crémat

Ce repas concrétise un nouveau travail de l'AFEV réalisé en liaison avec les familles des enfants bénéficiant de l'accompagnement scolaire et mené avec des associations partenaires : le CASAR, Au fil de soi et la mairie.

Des rencontres sont organisées tous les 15 jours pour mettre au point le repas, en échangeant des recettes pour la réalisation de plusieurs plats.

La « cuisine » est un prétexte ; l'objectif est bien de permettre aux familles de se rencontrer , de créer des échanges (familles, enfants, étudiants...), de renforcer le partenariat, de faire découvrir aux familles et à leurs enfants toutes les possibilités du centre ville, .... ex : recettes musée Toulouse-Lautrec.

Tous les habitants du quartier sont invités à apporter un plat à partager avec les autres. L'organisation prévoit des toilettes sèches et un dispositif de tri sélectif.

C'est aussi la journée nationale de l'AFEV, 80 personnes viendront de l'extérieur, une scène sera mise en place et utilisée librement.

<p><b>Tons voisins 2010</b></p>	<p>Les rencontres internationales de musique de chambre « Tons voisins » sont reconduites avec 14 concerts du 30 juin au 3 juillet en partenariat avec la Scène nationale d'Albi et l'association Polyèdres.</p> <p>Le groupe projet fait observer que cette manifestation de qualité est insuffisamment connue par les Albigeois. Il serait souhaitable d'en faire une promotion plus importante et d'assurer une meilleure diffusion de sa programmation.</p>
<p><b>Nouvelle action proposée :</b> <b>mettre en oeuvre des aménagements complémentaires</b></p>	<p>Des espaces publics patrimoniaux restent à aménager dans le coeur de ville:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la place Saint-Salvy qui est mal éclairée (véritable « trou noir ») et pour laquelle le problème des poubelles stockées contre l'église Saint-Salvy n'a pas été résolu (il est demandé des containers enterrés de même type que ceux qui ont déjà été installés dans le centre ancien),</li> <li>- l'enclos de la fontaine de Saint-Salvy, rue de la Rivière,</li> <li>- la place Fernand Pelloutier.</li> </ul>
<p><b>Nouvelle action proposée :</b> <b>renforcer les services de proximité</b> <b>Améliorer la communication à l'échelle de la ville</b></p>	<p>Installer en ville plus de toilettes publiques et plus de corbeilles à papiers.</p> <p>Créer des flux RSS (Really Simple Syndication : fichier dont le contenu est produit automatiquement en fonction des mises à jour d'un site Web et qui permettent généralement de présenter les dernières informations consultables en ligne) sur le site de la mairie d'Albi pour l'information sur les animations et les événements. Il s'agit en fait de créer un véritable fil d'actualité en temps réel (alertes infos par exemple) pour améliorer l'information.</p>



**Retrouvez l'actualité des conseils de quartier albigeois sur le site de la Ville d'Albi**

[www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)

**Renseignements** : service vie des quartiers – Mairie d'Albi – 16 rue de l'Hôtel de Ville  
81023 Albi cedex 9

Tél : 05 63 49 12 54

[conseilsdequartiers@mairie-albi.fr](mailto:conseilsdequartiers@mairie-albi.fr)